

# Contrat

Entre \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(description exacte, adresse, téléphone)

- nommée par la suite „Entreprise-lieu de stage” -

et Madame/Monsieur \_\_\_\_\_

(prénom, nom)

né(e) le: \_\_\_\_\_ a: \_\_\_\_\_

étudiant(e) du Département \_\_\_\_\_ à la

**Fachhochschule Braunschweig/Wolfenbüttel  
Salzdahlumer Str. 46/48  
38302 Wolfenbüttel  
Deutschland**

- nommé(e) par la suite „Etudiant(e)” -

est conclu le contrat suivant:

## §1

### Durée de l'activité professionnelle

L'activité professionnelle au sein de l'entreprise-lieu de stage dure \_\_\_\_\_  
semaines et court du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

## §2

### Obligations de l'entreprise-lieu de stage

1. Les connaissances et l'expérience, en fonction des possibilités de l'entreprise, seront tenues à la disposition de l'étudiant(e) pendant la durée du stage. Elles devront rentrer dans le cadre du programme d'enseignement de la Fachhochschule Braunschweig/Wolfenbüttel, Département \_\_\_\_\_

2. L'étudiant(e) reçoit à la fin de son stage une note écrite relative à la durée et au contenu de l'activité professionnelle. Cette note doit en particulier confirmer que les tâches effectuées selon les conditions posées par le programme d'enseignement ont été menées à bien à la satisfaction de l'entreprise-lieu de stage. Une reconnaissance de stage sera en outre délivrée à l'étudiant(e) sur demande de celui-ci (celle-ci).
3. L'entreprise-lieu de stage confirme:
  - 3.1. être en mesure de fournir à l'étudiant(e) des savoirs, connaissances et moyens répondant aux conditions du programme d'enseignement de la Fachhochschule Braunschweig/Wolfenbüttel, Département \_\_\_\_\_
  - 3.2. sa disponibilité à étudier toutes les questions concernant l'exécution du stage, ce en coopération avec le tuteur de l'étudiant(e) représentant la Fachhochschule Braunschweig/Wolfenbüttel,
  - 3.3. laisser l'étudiant(e) à la disposition de la Fachhochschule pendant la durée du stage en cas de besoins administratifs ou d'examens.

### **§3 Obligations de l'étudiant(e)**

1. L'étudiant(e) a le devoir:
2. d'utiliser au mieux toutes les possibilités, savoirs, connaissances et moyens mis à sa disposition par l'entreprise-lieu de stage,
3. de se tenir au programme d'enseignement de la Fachhochschule Braunschweig/Wolfenbüttel, Département \_\_\_\_\_ quant aux tâches à accomplir, et d'effectuer celles-ci le plus soigneusement possible,
4. de suivre les consignes de l'entreprise et de son tuteur au sein de celle-ci dans le cadre de son activité professionnelle,
5. de respecter le règlement d'entreprise, le règlement d'atelier et les consignes de sécurité, ainsi que de traiter soigneusement les outils, machines, installations et autres appareils, les dispositifs spécifiques, matériaux et produits,
6. de respecter les horaires de travail de son lieu de stage,

7. de défendre les intérêts de l'entreprise-lieu de stage, de garder le silence sur les processus et procédés de fabrication et d'exploitation, et de respecter le secret professionnel exigé par la même entreprise,
8. d'informer dans les plus brefs délais l'entreprise en cas d'absence ou d'éloignement, et de déposer sous trois jours un certificat médical en cas d'incapacité de travail causée par une maladie.

#### **§4 Responsable au sein de l'entreprise**

L'entreprise-lieu de stage nomme Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ comme responsable du tutorat de l'étudiant(e). Ce (cette) responsable est par la même occasion interlocuteur(trice) de l'étudiant(e) et de la Fachhochschule pour toutes les questions abordées par ce contrat.

#### **§5 Couverture, assurance**

L'étudiant(e) est assuré(e) pendant la durée du stage d'après la loi sur les accidents du travail (Art. 539, Par. 1, Nr. 1 du règlement sur les assurances allemandes). En cas de recours à l'assurance, l'entreprise-lieu de stage est tenue de faire parvenir à la Fachhochschule un exemplaire de la déclaration d'accident. Dans la mesure où la responsabilité civile ne rentre pas dans le cadre d'une assurance de groupe contractée par l'entreprise-lieu de stage, l'étudiant(e) est tenu de contracter, sur demande de la même entreprise, une couverture de responsabilité civile valable pendant la durée du stage annoncée dans le contrat présent.

**Pendant un stage à l'étranger l'étudiant/e n'est pas assuré par la loi sur les accidents. L'étudiant doit s'occuper lui-même de la couverture d'assurance sur les accidents ainsi que sur la responsabilité civile.**

#### **§6 Résiliation du contrat**

Ce contrat peut être annulé prématurément:

1. pour une raison importante conduisant à un non-respect des délais annoncés,
2. pour une tâche ou un changement des objectifs du stage dans un délai de 4 semaines.

La résiliation de ce contrat par l'étudiant(e) a lieu par explication écrite unilatérale contenant les motifs de démission.

En cas de résiliation par l'entreprise signataire du présent contrat, celle-ci informe la Fachhochschule avant que cette résiliation ne devienne effective, dans les plus brefs délais.

### §7

L'entreprise-lieu de stage rémunère le travail de l'étudiant(e) par un salaire de:  
\_\_\_\_\_ Devise: EUR par \_\_\_\_\_

### §8

#### Exemplaires du contrat

L'étudiant(e) et l'entreprise-lieu de stage conservent chacun(e) un exemplaire du présent contrat; un troisième sera délivré dans les plus brefs délais à la commission des stages de la Fachhochschule par l'étudiant(e).

### §9

#### Accords divers

---

---

---

---

---

---

\_\_\_\_\_  
(lieu et date)

\_\_\_\_\_  
(lieu et date)

pour l'entreprise-lieu de stage:

l'étudiant(e):

\_\_\_\_\_  
(signature)

\_\_\_\_\_  
(signature)

Pièces jointes:

Cadre du programme d'enseignement du Département \_\_\_\_\_